

RÉDACTION

BOULVAZ, 65, rue des Fabricants (près la place du Tricton) TOURCOING, rue VERTE, 53

Siege administratif Rue Nationale, 41, Lille

PRIX DES ABONNEMENTS BOULVAZ-TOURCOING Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr. Nord et départements limitrophes Trois mois, 6 francs. — Un an, 24 francs.

divisions d'antrefais et, enlevant leur devise même, leur union fait leur force. A la voix de ses chefs, le peuple belge se lève, décidé à verser son sang pour l'indépendance de son pays, devenu la parole du père et du fils.

COEURS DE PÈRES

Par Paul SAUNIÈRE

Les événements de Belgique appellent toute notre attention, d'abord en raison de notre cordiale sympathie pour nos voisins, dont la situation politique a tant de rapport avec la nôtre, ensuite en ce qu'ils peuvent être médités avec fruit par les républicains de France.

Ce furent, en effet, les divisions entre libéraux-doctrinaires et libéraux-pragmatiques qui amenèrent, il y a près de vingt ans, la chute de Frère-Orban, et l'avènement des cléricaux au pouvoir.

On pensait, alors, que la domination de la droite libérale : elle s'est continuée jusqu'à plus tard, et la Belgique ne fait pas une révolution, on ne peut dire qu'elle n'ait dépassé cette domination.

Après avoir donné quatorze législatures, les progressistes-radicaux et les socialistes firent alliance et parvinrent ainsi à envoyer à la Chambre une minorité respectable. Mais, les libéraux-doctrinaires qui, sous l'influence de leur réaction profonde pour les socialistes (que ceux-ci, d'ailleurs, leur rendaient avec usure), étaient demeurés isolés, sortent crépus de la lutte. Beaucoup d'entre eux, au second tour de scrutin, furent élus députés, reportèrent leurs voix sur les candidats catholiques, dont ils assurèrent l'élection : et la majorité cléricale fut consolidée.

Plus d'un an après, les radicaux s'étaient employés activement à opérer un rapprochement entre les doctrinaires et les socialistes, en vue de la nomination de Charles Chambrun, qui doit avoir lieu en 1900. Et leurs efforts avaient été couronnés de succès. Les anciens ennemis avaient surmonté leurs communes répugnances, et étaient convenus de constituer un cartel à l'effet d'affaiblir la Belgique du joug cléricale.

Les cléricaux virent le danger. Ils se perpétuèrent au pouvoir que grâce aux divisions de leurs adversaires. L'union des libéraux modérés, des progressistes-radicaux et des socialistes, c'était la victoire assurée, et, par conséquent, la chute, l'aboutissement, du gouvernement cléricale.

Dans cette situation périlleuse, les catholiques hésitèrent à se résigner à modifier la loi électorale du pays.

Aujourd'hui, le scrutin de liste est en vigueur : ils proposent d'y substituer le scrutin uninominal, et, comme le chef du cabinet lui-même, M. de Smet, ne peut opposé à cette mesure, il fut employé à modifier le projet de loi.

Le projet de loi de M. de Smet, qui tend à substituer le scrutin uninominal au scrutin de liste, a été adopté par la Chambre le 25 juin 1899. Ce projet de loi a été adopté par la Chambre le 25 juin 1899.

Le projet de loi de M. de Smet, qui tend à substituer le scrutin uninominal au scrutin de liste, a été adopté par la Chambre le 25 juin 1899.

Le projet de loi de M. de Smet, qui tend à substituer le scrutin uninominal au scrutin de liste, a été adopté par la Chambre le 25 juin 1899.

Le projet de loi de M. de Smet, qui tend à substituer le scrutin uninominal au scrutin de liste, a été adopté par la Chambre le 25 juin 1899.

Le projet de loi de M. de Smet, qui tend à substituer le scrutin uninominal au scrutin de liste, a été adopté par la Chambre le 25 juin 1899.

Le projet de loi de M. de Smet, qui tend à substituer le scrutin uninominal au scrutin de liste, a été adopté par la Chambre le 25 juin 1899.

Le projet de loi de M. de Smet, qui tend à substituer le scrutin uninominal au scrutin de liste, a été adopté par la Chambre le 25 juin 1899.

Le projet de loi de M. de Smet, qui tend à substituer le scrutin uninominal au scrutin de liste, a été adopté par la Chambre le 25 juin 1899.

Le projet de loi de M. de Smet, qui tend à substituer le scrutin uninominal au scrutin de liste, a été adopté par la Chambre le 25 juin 1899.

Le projet de loi de M. de Smet, qui tend à substituer le scrutin uninominal au scrutin de liste, a été adopté par la Chambre le 25 juin 1899.

Le projet de loi de M. de Smet, qui tend à substituer le scrutin uninominal au scrutin de liste, a été adopté par la Chambre le 25 juin 1899.

Le projet de loi de M. de Smet, qui tend à substituer le scrutin uninominal au scrutin de liste, a été adopté par la Chambre le 25 juin 1899.

Le projet de loi de M. de Smet, qui tend à substituer le scrutin uninominal au scrutin de liste, a été adopté par la Chambre le 25 juin 1899.

Le projet de loi de M. de Smet, qui tend à substituer le scrutin uninominal au scrutin de liste, a été adopté par la Chambre le 25 juin 1899.

Le projet de loi de M. de Smet, qui tend à substituer le scrutin uninominal au scrutin de liste, a été adopté par la Chambre le 25 juin 1899.

LA MARSEILLAISE relégué, puis, et monnaie. Et les cris de : vive la République ! lui répondent.

Et le faible trône de Léopold chancelle, prêt à s'écrouler dans un tournoie.

Georges ROBERT.

Pour Rire

Que les temps sont changés ! Nous avons connu une époque où l'on ne pouvait déposer une interpellation sans que le ministre du jour ne proclame contre l'abus d'un droit qui arrêterait le cours des affaires sérieuses. Ce ministre était M. Meunier.

Aujourd'hui, le temps d'accord avec M. Millevoix pour que l'interpellation de ce dernier vienne et soit discutée. Le pays ne connaît plus le silence !

On se souvient qu'il n'a plus d'actualité, ni prestige, qu'il n'ose aborder la tribune de peur des huées, en se risquant à chercher des compléments sur les questions de l'actualité de la semaine.

On se souvient qu'il n'a plus d'actualité, ni prestige, qu'il n'ose aborder la tribune de peur des huées, en se risquant à chercher des compléments sur les questions de l'actualité de la semaine.

On se souvient qu'il n'a plus d'actualité, ni prestige, qu'il n'ose aborder la tribune de peur des huées, en se risquant à chercher des compléments sur les questions de l'actualité de la semaine.

On se souvient qu'il n'a plus d'actualité, ni prestige, qu'il n'ose aborder la tribune de peur des huées, en se risquant à chercher des compléments sur les questions de l'actualité de la semaine.

On se souvient qu'il n'a plus d'actualité, ni prestige, qu'il n'ose aborder la tribune de peur des huées, en se risquant à chercher des compléments sur les questions de l'actualité de la semaine.

On se souvient qu'il n'a plus d'actualité, ni prestige, qu'il n'ose aborder la tribune de peur des huées, en se risquant à chercher des compléments sur les questions de l'actualité de la semaine.

On se souvient qu'il n'a plus d'actualité, ni prestige, qu'il n'ose aborder la tribune de peur des huées, en se risquant à chercher des compléments sur les questions de l'actualité de la semaine.

On se souvient qu'il n'a plus d'actualité, ni prestige, qu'il n'ose aborder la tribune de peur des huées, en se risquant à chercher des compléments sur les questions de l'actualité de la semaine.

On se souvient qu'il n'a plus d'actualité, ni prestige, qu'il n'ose aborder la tribune de peur des huées, en se risquant à chercher des compléments sur les questions de l'actualité de la semaine.

On se souvient qu'il n'a plus d'actualité, ni prestige, qu'il n'ose aborder la tribune de peur des huées, en se risquant à chercher des compléments sur les questions de l'actualité de la semaine.

On se souvient qu'il n'a plus d'actualité, ni prestige, qu'il n'ose aborder la tribune de peur des huées, en se risquant à chercher des compléments sur les questions de l'actualité de la semaine.

On se souvient qu'il n'a plus d'actualité, ni prestige, qu'il n'ose aborder la tribune de peur des huées, en se risquant à chercher des compléments sur les questions de l'actualité de la semaine.

On se souvient qu'il n'a plus d'actualité, ni prestige, qu'il n'ose aborder la tribune de peur des huées, en se risquant à chercher des compléments sur les questions de l'actualité de la semaine.

On se souvient qu'il n'a plus d'actualité, ni prestige, qu'il n'ose aborder la tribune de peur des huées, en se risquant à chercher des compléments sur les questions de l'actualité de la semaine.

On se souvient qu'il n'a plus d'actualité, ni prestige, qu'il n'ose aborder la tribune de peur des huées, en se risquant à chercher des compléments sur les questions de l'actualité de la semaine.

On se souvient qu'il n'a plus d'actualité, ni prestige, qu'il n'ose aborder la tribune de peur des huées, en se risquant à chercher des compléments sur les questions de l'actualité de la semaine.

On se souvient qu'il n'a plus d'actualité, ni prestige, qu'il n'ose aborder la tribune de peur des huées, en se risquant à chercher des compléments sur les questions de l'actualité de la semaine.

On se souvient qu'il n'a plus d'actualité, ni prestige, qu'il n'ose aborder la tribune de peur des huées, en se risquant à chercher des compléments sur les questions de l'actualité de la semaine.

On se souvient qu'il n'a plus d'actualité, ni prestige, qu'il n'ose aborder la tribune de peur des huées, en se risquant à chercher des compléments sur les questions de l'actualité de la semaine.

On se souvient qu'il n'a plus d'actualité, ni prestige, qu'il n'ose aborder la tribune de peur des huées, en se risquant à chercher des compléments sur les questions de l'actualité de la semaine.

On se souvient qu'il n'a plus d'actualité, ni prestige, qu'il n'ose aborder la tribune de peur des huées, en se risquant à chercher des compléments sur les questions de l'actualité de la semaine.

On se souvient qu'il n'a plus d'actualité, ni prestige, qu'il n'ose aborder la tribune de peur des huées, en se risquant à chercher des compléments sur les questions de l'actualité de la semaine.

Journal République Quotidien

Journal République Quotidien

L'enquête sur l'enseignement SECONDAIRE

PAS-DE-CALAIS

Le lycée de S-Omer a perdu cent élèves de plus vingt ans, mais le rapport de l'inspecteur d'académie sur l'enseignement secondaire de S-Berlin en a perdu à peu près le double.

Les causes de cette diminution seraient : la création du collège de Calais en 1881, l'élevation relativement considérable des frais de l'enseignement dans les classes primaires et dans celles de l'enseignement spécial. Il y a lieu aussi de faire entrer en ligne de compte l'organisation plus complète de l'enseignement primaire qui permet aux familles peu aisées de faire élever leurs enfants d'une manière moins coûteuse.

Les collèges du Pas-de-Calais ont moins souffert que le lycée de S-Omer.

L'efficacité des élèves accuse plutôt une augmentation qu'une diminution.

Collège d'Arras. — Après une brusque diminution due à la mise à la retraite d'un principal, l'efficacité se relève avec un chef capable, lorsque la règle est remplacée par la gestion au comité du principal.

Collège de Douai. — L'efficacité s'est améliorée, mais le nombre phéno-mène se produit de 1883 à 1887. L'inspecteur d'Académie attribue la cause au passage de quelques Principaux d'un aspect insuffisant.

Collège de Boulogne. — La situation est meilleure, mais le nombre phéno-mène se produit de 1879, après l'arrivée de nombreux vicaires.

Collège de Calais. — Fondé en 1881, il compte 100 élèves. L'efficacité est bonne, l'époque de création. Les modifications d'effectif ont eu surtout pour cause les variations des effectifs de l'Institut de la ville et de l'école mobile de la population un peu composée de militaires et de portiers.

Collège de Saint-Pol. — Progression constante, pendant la période de transfert du collège dans une autre ville.

Enseignement libre En 1879, le chiffre des élèves des établissements d'enseignement libre était de 2006 ; en 1888, il était de 2088, soit une augmentation de 68 élèves.

Par les 13 institutions libres du Pas-de-Calais, l'effectif a augmenté de 82 élèves, mais ce sont les missions où l'on s'est consacré presque exclusivement à l'enseignement moderne. Les collèges ont perdu, au contraire, 14 élèves, ce qui est signalé comme déclinant d'effectif.

M. l'inspecteur d'Académie émet l'opinion que le titre d'établissements secondaires a été donné à des établissements qui ne sont que des écoles de jour, ou des écoles de nuit, ou des écoles de soir, ou des écoles de dimanche, ou des écoles de vacances, ou des écoles de fêtes, ou des écoles de sports, ou des écoles de musique, ou des écoles de danse, ou des écoles de gymnastique, ou des écoles de natation, ou des écoles de tir, ou des écoles de chasse, ou des écoles de pêche, ou des écoles de cueillette, ou des écoles de cueillette de champignons, ou des écoles de cueillette de baies, ou des écoles de cueillette de fruits, ou des écoles de cueillette de légumes, ou des écoles de cueillette de fleurs, ou des écoles de cueillette de champignons, ou des écoles de cueillette de baies, ou des écoles de cueillette de fruits, ou des écoles de cueillette de légumes, ou des écoles de cueillette de fleurs.

M. l'inspecteur d'Académie émet l'opinion que le titre d'établissements secondaires a été donné à des établissements qui ne sont que des écoles de jour, ou des écoles de nuit, ou des écoles de soir, ou des écoles de dimanche, ou des écoles de vacances, ou des écoles de fêtes, ou des écoles de sports, ou des écoles de musique, ou des écoles de danse, ou des écoles de gymnastique, ou des écoles de natation, ou des écoles de tir, ou des écoles de chasse, ou des écoles de pêche, ou des écoles de cueillette, ou des écoles de cueillette de champignons, ou des écoles de cueillette de baies, ou des écoles de cueillette de fruits, ou des écoles de cueillette de légumes, ou des écoles de cueillette de fleurs.

M. l'inspecteur d'Académie émet l'opinion que le titre d'établissements secondaires a été donné à des établissements qui ne sont que des écoles de jour, ou des écoles de nuit, ou des écoles de soir, ou des écoles de dimanche, ou des écoles de vacances, ou des écoles de fêtes, ou des écoles de sports, ou des écoles de musique, ou des écoles de danse, ou des écoles de gymnastique, ou des écoles de natation, ou des écoles de tir, ou des écoles de chasse, ou des écoles de pêche, ou des écoles de cueillette, ou des écoles de cueillette de champignons, ou des écoles de cueillette de baies, ou des écoles de cueillette de fruits, ou des écoles de cueillette de légumes, ou des écoles de cueillette de fleurs.

M. l'inspecteur d'Académie émet l'opinion que le titre d'établissements secondaires a été donné à des établissements qui ne sont que des écoles de jour, ou des écoles de nuit, ou des écoles de soir, ou des écoles de dimanche, ou des écoles de vacances, ou des écoles de fêtes, ou des écoles de sports, ou des écoles de musique, ou des écoles de danse, ou des écoles de gymnastique, ou des écoles de natation, ou des écoles de tir, ou des écoles de chasse, ou des écoles de pêche, ou des écoles de cueillette, ou des écoles de cueillette de champignons, ou des écoles de cueillette de baies, ou des écoles de cueillette de fruits, ou des écoles de cueillette de légumes, ou des écoles de cueillette de fleurs.

M. l'inspecteur d'Académie émet l'opinion que le titre d'établissements secondaires a été donné à des établissements qui ne sont que des écoles de jour, ou des écoles de nuit, ou des écoles de soir, ou des écoles de dimanche, ou des écoles de vacances, ou des écoles de fêtes, ou des écoles de sports, ou des écoles de musique, ou des écoles de danse, ou des écoles de gymnastique, ou des écoles de natation, ou des écoles de tir, ou des écoles de chasse, ou des écoles de pêche, ou des écoles de cueillette, ou des écoles de cueillette de champignons, ou des écoles de cueillette de baies, ou des écoles de cueillette de fruits, ou des écoles de cueillette de légumes, ou des écoles de cueillette de fleurs.

M. l'inspecteur d'Académie émet l'opinion que le titre d'établissements secondaires a été donné à des établissements qui ne sont que des écoles de jour, ou des écoles de nuit, ou des écoles de soir, ou des écoles de dimanche, ou des écoles de vacances, ou des écoles de fêtes, ou des écoles de sports, ou des écoles de musique, ou des écoles de danse, ou des écoles de gymnastique, ou des écoles de natation, ou des écoles de tir, ou des écoles de chasse, ou des écoles de pêche, ou des écoles de cueillette, ou des écoles de cueillette de champignons, ou des écoles de cueillette de baies, ou des écoles de cueillette de fruits, ou des écoles de cueillette de légumes, ou des écoles de cueillette de fleurs.

M. l'inspecteur d'Académie émet l'opinion que le titre d'établissements secondaires a été donné à des établissements qui ne sont que des écoles de jour, ou des écoles de nuit, ou des écoles de soir, ou des écoles de dimanche, ou des écoles de vacances, ou des écoles de fêtes, ou des écoles de sports, ou des écoles de musique, ou des écoles de danse, ou des écoles de gymnastique, ou des écoles de natation, ou des écoles de tir, ou des écoles de chasse, ou des écoles de pêche, ou des écoles de cueillette, ou des écoles de cueillette de champignons, ou des écoles de cueillette de baies, ou des écoles de cueillette de fruits, ou des écoles de cueillette de légumes, ou des écoles de cueillette de fleurs.

M. l'inspecteur d'Académie émet l'opinion que le titre d'établissements secondaires a été donné à des établissements qui ne sont que des écoles de jour, ou des écoles de nuit, ou des écoles de soir, ou des écoles de dimanche, ou des écoles de vacances, ou des écoles de fêtes, ou des écoles de sports, ou des écoles de musique, ou des écoles de danse, ou des écoles de gymnastique, ou des écoles de natation, ou des écoles de tir, ou des écoles de chasse, ou des écoles de pêche, ou des écoles de cueillette, ou des écoles de cueillette de champignons, ou des écoles de cueillette de baies, ou des écoles de cueillette de fruits, ou des écoles de cueillette de légumes, ou des écoles de cueillette de fleurs.

M. l'inspecteur d'Académie émet l'opinion que le titre d'établissements secondaires a été donné à des établissements qui ne sont que des écoles de jour, ou des écoles de nuit, ou des écoles de soir, ou des écoles de dimanche, ou des écoles de vacances, ou des écoles de fêtes, ou des écoles de sports, ou des écoles de musique, ou des écoles de danse, ou des écoles de gymnastique, ou des écoles de natation, ou des écoles de tir, ou des écoles de chasse, ou des écoles de pêche, ou des écoles de cueillette, ou des écoles de cueillette de champignons, ou des écoles de cueillette de baies, ou des écoles de cueillette de fruits, ou des écoles de cueillette de légumes, ou des écoles de cueillette de fleurs.

M. l'inspecteur d'Académie émet l'opinion que le titre d'établissements secondaires a été donné à des établissements qui ne sont que des écoles de jour, ou des écoles de nuit, ou des écoles de soir, ou des écoles de dimanche, ou des écoles de vacances, ou des écoles de fêtes, ou des écoles de sports, ou des écoles de musique, ou des écoles de danse, ou des écoles de gymnastique, ou des écoles de natation, ou des écoles de tir, ou des écoles de chasse, ou des écoles de pêche, ou des écoles de cueillette, ou des écoles de cueillette de champignons, ou des écoles de cueillette de baies, ou des écoles de cueillette de fruits, ou des écoles de cueillette de légumes, ou des écoles de cueillette de fleurs.

M. l'inspecteur d'Académie émet l'opinion que le titre d'établissements secondaires a été donné à des établissements qui ne sont que des écoles de jour, ou des écoles de nuit, ou des écoles de soir, ou des écoles de dimanche, ou des écoles de vacances, ou des écoles de fêtes, ou des écoles de sports, ou des écoles de musique, ou des écoles de danse, ou des écoles de gymnastique, ou des écoles de natation, ou des écoles de tir, ou des écoles de chasse, ou des écoles de pêche, ou des écoles de cueillette, ou des écoles de cueillette de champignons, ou des écoles de cueillette de baies, ou des écoles de cueillette de fruits, ou des écoles de cueillette de légumes, ou des écoles de cueillette de fleurs.

M. l'inspecteur d'Académie émet l'opinion que le titre d'établissements secondaires a été donné à des établissements qui ne sont que des écoles de jour, ou des écoles de nuit, ou des écoles de soir, ou des écoles de dimanche, ou des écoles de vacances, ou des écoles de fêtes, ou des écoles de sports, ou des écoles de musique, ou des écoles de danse, ou des écoles de gymnastique, ou des écoles de natation, ou des écoles de tir, ou des écoles de chasse, ou des écoles de pêche, ou des écoles de cueillette, ou des écoles de cueillette de champignons, ou des écoles de cueillette de baies, ou des écoles de cueillette de fruits, ou des écoles de cueillette de légumes, ou des écoles de cueillette de fleurs.

M. l'inspecteur d'Académie émet l'opinion que le titre d'établissements secondaires a été donné à des établissements qui ne sont que des écoles de jour, ou des écoles de nuit, ou des écoles de soir, ou des écoles de dimanche, ou des écoles de vacances, ou des écoles de fêtes, ou des écoles de sports, ou des écoles de musique, ou des écoles de danse, ou des écoles de gymnastique, ou des écoles de natation, ou des écoles de tir, ou des écoles de chasse, ou des écoles de pêche, ou des écoles de cueillette, ou des écoles de cueillette de champignons, ou des écoles de cueillette de baies, ou des écoles de cueillette de fruits, ou des écoles de cueillette de légumes, ou des écoles de cueillette de fleurs.

M. l'inspecteur d'Académie émet l'opinion que le titre d'établissements secondaires a été donné à des établissements qui ne sont que des écoles de jour, ou des écoles de nuit, ou des écoles de soir, ou des écoles de dimanche, ou des écoles de vacances, ou des écoles de fêtes, ou des écoles de sports, ou des écoles de musique, ou des écoles de danse, ou des écoles de gymnastique, ou des écoles de natation, ou des écoles de tir, ou des écoles de chasse, ou des écoles de pêche, ou des écoles de cueillette, ou des écoles de cueillette de champignons, ou des écoles de cueillette de baies, ou des écoles de cueillette de fruits, ou des écoles de cueillette de légumes, ou des écoles de cueillette de fleurs.

M. l'inspecteur d'Académie émet l'opinion que le titre d'établissements secondaires a été donné à des établissements qui ne sont que des écoles de jour, ou des écoles de nuit, ou des écoles de soir, ou des écoles de dimanche, ou des écoles de vacances, ou des écoles de fêtes, ou des écoles de sports, ou des écoles de musique, ou des écoles de danse, ou des écoles de gymnastique, ou des écoles de natation, ou des écoles de tir, ou des écoles de chasse, ou des écoles de pêche, ou des écoles de cueillette, ou des écoles de cueillette de champignons, ou des écoles de cueillette de baies, ou des écoles de cueillette de fruits, ou des écoles de cueillette de légumes, ou des écoles de cueillette de fleurs.

exemple. Au lycée de Lille, il n'y a qu'un seul élève d'office, tous les autres sont des établissements dirigés par des religieux.

Pour mesurer l'étendue du mal, il suffit d'examiner ce qui se passe autour de soi et la comparaison se fait aisée, nette et claire, des causes qui poussent vers les établissements religieux les fils de fonctionnaires, ceux d'officiers, ceux même de la bourgeoisie.

Dans l'administration, les fonctionnaires ont à leur disposition la liste des leurs enfants, aussi, veut-on avoir l'avantage, être soigné, protégé, puis ? Il faut louer, mais blâmer, blâmer, à mesure le dimanche et le bien avec son cœur.

En ce qui est de même dans l'armée, les officiers apparentent de mode, tous les produits de leur vie, pour les besoins de leur famille, aussi, veut-on avoir l'avantage, être soigné, protégé, puis ? Il faut louer, mais blâmer, blâmer, à mesure le dimanche et le bien avec son cœur.

En ce qui est de même dans l'armée, les officiers apparentent de mode, tous les produits de leur vie, pour les besoins de leur famille, aussi, veut-on avoir l'avantage, être soigné, protégé, puis ? Il faut louer, mais blâmer, blâmer, à mesure le dimanche et le bien avec son cœur.

En ce qui est de même dans l'armée, les officiers apparentent de mode, tous les produits de leur vie, pour les besoins de leur famille, aussi, veut-on avoir l'avantage, être soigné, protégé, puis ? Il faut louer, mais blâmer, blâmer, à mesure le dimanche et le bien avec son cœur.

En ce qui est de même dans l'armée, les officiers apparentent de mode, tous les produits de leur vie, pour les besoins de leur famille, aussi, veut-on avoir l'avantage, être soigné, protégé, puis ? Il faut louer, mais blâmer, blâmer, à mesure le dimanche et le bien avec son cœur.

En ce qui est de même dans l'armée, les officiers apparentent de mode, tous les produits de leur vie, pour les besoins de leur famille, aussi, veut-on avoir l'avantage, être soigné, protégé, puis ? Il faut louer, mais blâmer, blâmer, à mesure le dimanche et le bien avec son cœur.

En ce qui est de même dans l'armée, les officiers apparentent de mode, tous les produits de leur vie, pour les besoins de leur famille, aussi, veut-on avoir l'avantage, être soigné, protégé, puis ? Il faut louer, mais blâmer, blâmer, à mesure le dimanche et le bien avec son cœur.

En ce qui est de même dans l'armée, les officiers apparentent de mode, tous les produits de leur vie, pour les besoins de leur famille, aussi, veut-on avoir l'avantage, être soigné, protégé, puis ? Il faut louer, mais blâmer, blâmer, à mesure le dimanche et le bien avec son cœur.

En ce qui est de même dans l'armée, les officiers apparentent de mode, tous les produits de leur vie, pour les besoins de leur famille, aussi, veut-on avoir l'avantage, être soigné, protégé, puis ? Il faut louer, mais blâmer, blâmer, à mesure le dimanche et le bien avec son cœur.

En ce qui est de même dans l'armée, les officiers apparentent de mode, tous les produits de leur vie, pour les besoins de leur famille, aussi, veut-on avoir l'avantage, être soigné, protégé, puis ? Il faut louer, mais blâmer, blâmer, à mesure le dimanche et le bien avec son cœur.

En ce qui est de même dans l'armée, les officiers apparentent de mode, tous les produits de leur vie, pour les besoins de leur famille, aussi, veut-on avoir l'avantage, être soigné, protégé, puis ? Il faut louer, mais blâmer, blâmer, à mesure le dimanche et le bien avec son cœur.

En ce qui est de même dans l'armée, les officiers apparentent de mode, tous les produits de leur vie, pour les besoins de leur famille, aussi, veut-on avoir l'avantage, être soigné, protégé, puis ? Il faut louer, mais blâmer, blâmer, à mesure le dimanche et le bien avec son cœur.

En ce qui est de même dans l'armée, les officiers apparentent de mode, tous les produits de leur vie, pour les besoins de leur famille, aussi, veut-on avoir l'avantage, être soigné, protégé, puis ? Il faut louer, mais blâmer, blâmer, à mesure le dimanche et le bien avec son cœur.

En ce qui est de même dans l'armée, les officiers apparentent de mode, tous les produits de leur vie, pour les besoins de leur famille, aussi, veut-on avoir l'avantage, être soigné, protégé, puis ? Il faut louer, mais blâmer, blâmer, à mesure le dimanche et le bien avec son cœur.

En ce qui est de même dans l'armée, les officiers apparentent de mode, tous les produits de leur vie, pour les besoins de leur famille, aussi, veut-on avoir l'avantage, être soigné, protégé, puis ? Il faut louer, mais blâmer, blâmer, à mesure le dimanche et le bien avec son cœur.

En ce qui est de même dans l'armée, les officiers apparentent de mode, tous les produits de leur vie, pour les besoins de leur famille, aussi, veut-on avoir l'avantage, être soigné, protégé, puis ? Il faut louer, mais blâmer, blâmer, à mesure le dimanche et le bien avec son cœur.

En ce qui est de même dans l'armée, les officiers apparentent de mode, tous les produits de leur vie, pour les besoins de leur famille, aussi, veut-on avoir l'avantage, être soigné, protégé, puis ? Il faut louer, mais blâmer, blâmer, à mesure le dimanche et le bien avec son cœur.

En ce qui est de même dans l'armée, les officiers apparentent de mode, tous les produits de leur vie, pour les besoins de leur famille, aussi, veut-on avoir l'avantage, être soigné, protégé, puis ? Il faut louer, mais blâmer, blâmer, à mesure le dimanche et le bien avec son cœur.

En ce qui est de même dans l'armée, les officiers apparentent de mode, tous les produits de leur vie, pour les besoins de leur famille, aussi, veut-on avoir l'avantage, être soigné, protégé, puis ? Il faut louer, mais blâmer, blâmer, à mesure le dimanche et le bien avec son cœur.

En ce qui est de même dans l'armée, les officiers apparentent de mode, tous les produits de leur vie, pour les besoins de leur famille, aussi, veut-on avoir l'avantage, être soigné, protégé, puis ? Il faut louer, mais blâmer, blâmer, à mesure le dimanche et le bien avec son cœur.

En ce qui est de même dans l'armée, les officiers apparentent de mode, tous les produits de leur vie, pour les besoins de leur famille, aussi, veut-on avoir l'avantage, être soigné, protégé, puis ? Il faut louer, mais blâmer, blâmer, à mesure le dimanche et le bien avec son cœur.

En ce qui est de même dans l'armée, les officiers apparentent de mode, tous les produits de leur vie, pour les besoins de leur famille, aussi, veut-on avoir l'avantage, être soigné, protégé, puis ? Il faut louer, mais blâmer, blâmer, à mesure le dimanche et le bien avec son cœur.

En ce qui est de même dans l'armée, les officiers apparentent de mode, tous les produits de leur vie, pour les besoins de leur famille, aussi, veut-on avoir l'avantage, être soigné, protégé, puis ? Il faut louer, mais blâmer, blâmer, à mesure le dimanche et le bien avec son cœur.

En ce qui est de même dans l'armée, les officiers apparentent de mode, tous les produits de leur vie, pour les besoins de leur famille, aussi, veut-on avoir l'avantage, être soigné, protégé, puis ? Il faut louer, mais blâmer, blâmer, à mesure le dimanche et le bien avec son cœur.

En ce qui est de même dans l'armée, les officiers apparentent de mode, tous les produits de leur vie, pour les besoins de leur famille, aussi, veut-on avoir l'avantage, être soigné, protégé, puis ? Il faut louer, mais blâmer, blâmer, à mesure le dimanche et le bien avec son cœur.

En ce qui est de même dans l'armée, les officiers apparentent de mode, tous les produits de leur vie, pour les besoins de leur famille, aussi, veut-on avoir l'avantage, être soigné, protégé, puis ? Il faut louer, mais blâmer, blâmer, à mesure le dimanche et le bien avec son cœur.

inimiques qui accepterait l'ajournement à un moment qui ne soit pas parvenu.

M. Millevoix. — Pour dispenser tout à coup que je n'aie la discussion immédiate.

M. le président met aux voix le renvoi à un moment qui ne soit pas parvenu.

Le renvoi à un moment qui ne soit pas parvenu.

M. le président met aux voix le renvoi à un moment qui ne soit pas parvenu.

M. le président met aux voix le renvoi à un moment qui ne soit pas parvenu.

M. le président met aux voix le renvoi à un moment qui ne soit pas parvenu.